

# INFO PARENTS N ° 1

Philippe ROBIN, Principal du collège Agrippa d'Aubigné

07/09/2023

A tous les parents d'élèves du collège

Je souhaite avant toutes choses une très bonne rentrée à tous les élèves du collège Agrippa.

## **Organisation générale du collège :**

Les portes du collège sont ouvertes tous les matins à partir de 7h30.

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir en **informer le service de la vie scolaire**, au n° de téléphone du collège (05 46 93 16 70), ou par un message dans pronote ou par mail.

## **Concernant les différents régimes de sortie :**

**Régime 1** : autorise un élève à sortir plus tôt en cas d'absence non prévue d'un professeur sans obligation d'en informer sa famille, et à venir plus tard si une absence professeur est prévue en début de journée.

**Régime 2** : l'élève doit être au collège selon son emploi du temps habituel (annuel). Il ne peut pas sortir seul du collège avant l'heure prévue par son emploi du temps en cas d'absence d'un professeur. Pour sortir avant l'heure prévue, il faut remplir le coupon marron "sortie exceptionnelle" dans le carnet.

**Régime 3** : oblige l'élève à être présent au collège du matin au soir, dès 8h ou 9h, et jusqu'à 16h ou 17h au choix des parents, quel que soit son emploi du temps. Pour sortir avant, il faut remplir le coupon marron "sortie exceptionnelle" dans le carnet.

## **Nouveautés cette année au règlement intérieur :**

- prévenir la veille si votre enfant ne pourra pas déjeuner au collège (pour un rdv médical par exemple)
- le téléphone portable doit être rangé dans le sac (et casier) et non plus dans les poches du pantalon ou veste.

## **Concernant le niveau 6<sup>ème</sup> :**

Réunion d'information pédagogique par les professeurs principaux **jeudi 14/09 à 18 h** au collège.

## **Concernant le niveau 5<sup>ème</sup> :**

Une campagne de **vaccination papillomavirus** va être proposée pour tous les élèves de 5<sup>ème</sup> volontaires avec l'accord des parents. Une information vous parviendra sous peu.

**Infirmierie** : les infirmières du collège demandent aux parents de prendre contact avec elles pour tout problème de santé à leur communiquer.

Médicaments : aucun élève ne doit en avoir sur lui, à l'exception de Ventoline dans le cadre d'un PAI. Une information plus détaillée vous sera adressée prochainement par les infirmières.

## **Pronote :**

Les codes des nouveaux élèves et parents ont été distribués (ce qui vous permet de suivre toute la scolarité de votre enfant). Les codes Educonnect le seront prochainement par mail (pour les bourses, l'orientation ...).

.../.

### **Bourses de collège :**

**Les demandes sont à faire avant le 19 octobre 2023.** Elles doivent se faire en ligne en vous connectant sur Educonnect (accessible par le site du collège), espace parents, Téléservices. Une information détaillée vous parviendra par pronote et le site du collège, ainsi que les codes Educonnect.

**Il sera aussi possible de constituer à tout moment de l'année un dossier de fonds social et/ou de bourse départementale**, dossiers à retirer auprès de l'intendance du collège. Vous pourrez aussi rencontrer si besoin l'assistante sociale scolaire (Mme Touchard – rdv à prendre auprès du secrétariat du collège).

Nous vous rappelons que **les cartes de self des enfants doivent être approvisionnées** par vos soins pour que le solde reste toujours positif, sur le lien <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1565> pour y effectuer un virement (10 repas minimum), ou par chèque et espèces auprès de l'intendance. Les repas sont préparés sur place, une partie des approvisionnements est issue de l'agriculture de proximité et près de 20 % d'entre eux sont biologiques.

### **Parents - délégués :**

Le collège a 26 divisions cette année, et deux dispositifs ULIS (pour un effectif total de 700 élèves). Nous espérons que chaque classe pourra être représentée par au moins un parent délégué aux conseils de classe. Vous pouvez pour cela vous rapprocher des fédérations de parents.

**Une réunion de rencontre** des parents d'élèves avec les fédérations de parents et parents indépendants se tiendra **au collège Agrippa lundi 18 septembre à 18 h** en salle polyvalente. Venez nombreux.

Les élections des parents d'élèves au Conseil d'administration auront lieu le **vendredi 13 octobre** par correspondance.

**Devoirs faits** : Le dispositif « Devoirs faits » va se mettre en place. Un créneau inscrit dans l'emploi du temps est proposé sur certaines heures de permanence. Nous vous invitons à y inscrire votre enfant auprès de la Vie scolaire, par courriel ou dans son carnet de correspondance en précisant le créneau souhaité.

**Site internet du collège :** <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aagrippa-saintes/>

Nous vous rappelons que de nombreuses informations y sont diffusées dans sa partie centrale, ainsi que des fichiers téléchargeables qui seront proposés au fur et à mesure de l'avancée de l'année scolaire (ainsi que par Pronote). Pour les communications avec l'administration du collège, elles peuvent se faire par courriel à : [ce.0170059x@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170059x@ac-poitiers.fr) et par téléphone au **05 46 93 16 70** .